

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 25

Artikel: La mode sous Calvin : ordonnance du 15 septembre 1581
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

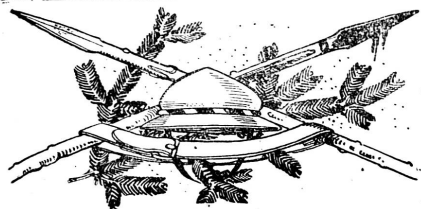
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA MODE SOUS CALVIN

Ordonnance du 15 septembre 1581.

I

BST désormais défendu à tout citoyen bourgeois, habitants et sujets de ceste cité tout usage d'or ou d'argent en porfillure, broderies, passemens, cannetilles, fillets, ou autres tels enrichissements de habits en quelque sorte et manière que ce soit.

II

Item sont défendus toutes chaines, brassellets, carquans, fers, boutons, pendans or sur habits, cordons d'or et d'argent et ceinture d'or; et en général tout usage d'or et de pierrerie, soient pierres, perles, grenats ou autres, sur habits.

III

Toutes chaussees, soient hautes ou basses avec portette, entièrement de soye.

IV

Toutes chaussees à bandes, découpées ou bouffantes, embourrées ou enflées de quelque chose que ce soit: ensemble toute bordures et porfillures suricelles. Que s'il y a quelques bandes de soye que ce soit avec toute modestie et selon la qualité de chacun.

V

Item les chaussees à la courte marine avec braguette devant nouvellement inventées.

VI

Tous pourpoints à pointe enflés ou bourrez sur le devant.

VII

Tous chapeaux, bonnets, fourreaux d'espee, souliers ou pantoufles, canons aux chaussees, paremens de velours aux manteaux, sauf à ceux auxquels selon leur qualité il peut estre permis.

VIII

Item est défendu aux hommes de porter longs cheveux frisez avec passefilons et bagues aux oreilles.

NATURE MORTE

*Ces chrysanthèmes échevelés
Fleurs symboliques de l'automne
Egayant ta chambre mignonne
D'adieu toujours renouvelés,*

*Ces chrysanthèmes faneront
Un jour, en rentrant, sur la table
Tous leurs pétales formeront
Une couronne lamentable...*

*Et toi tu diras simplement:
Vite... achetons des fleurs nouvelles,
Car, vois-tu, ma chambre, sans elles,
Est sombre et triste, infiniment...*

R. MOLLES.

LE FEUILLETON



POULARD ET MOTTU

IV

LES QUARANTE SOUS DE M. LE JUGE

(Suite.)

Lavanchy ajouta :

— A moins que tu préfères rester avec nous ? Mais Poulard avait déjà remis sa casquette, et, la

citation en main, il passait la porte avec une joie non dissimulée. Derrière lui, les agents riaient bruyamment. Il n'en eut cure.

* * *

« Le Juge de Paix du cercle de Lausanne invite M. Poulard Antoine à se présenter à son audience du 18 août, à dix heures du matin, salle de la Justice de Paix, à l'Hôtel de Ville, place de la Palud.

A défaut de quoi, etc., etc.

C'était tout. Poulard lut et relut cette convocation et en fut tellement abasourdi qu'oubliant sa commission, il laissa de côté la rue St-Laurent et s'empressa de monter à la Riponne par l'escalier du Musée. Il savait tomber en plein cénacle, les copains philosophant, à ces heures, au sommet même de l'escalier. Son arrivée ne fit pas sensation, quoique chacun espérait qu'il rapporterait de quoi boire une goutte d'eau-de-vie. Mais il ne parla ni de boire, ni de goutte.

— Une tuile, murmura-t-il en rejoignant ses camarades.

— Une tuile ?

— Et pas petite.

— Quoi ?

— Regardez.

Et la citation circula de mains en mains dans un parfait silence. Peu à peu, cependant, les langues se délièrent; l'on commenta cette surprenante aventure. Il y avait là un beau sujet de gloses et de pronostics. On en parla toute la journée, et toute la journée se passa pour Poulard en des tranches jusqu'alors inconnues. Lui, d'ordinaire si placide, cherchait, cherchait... Il en avait mal à la tête. Son imagination, s'éveillant soudain, après le long sommeil de si longues années, s'agitait dans son cerveau comme une bête en cage et divaguait abondamment. Ah ! le pauvre ! combien il se tourmentait ! Combien il échafaudait d'hypothèses, toutes plus calamiteuses les unes que les autres.

Pour lui, n'est-ce pas, Justice de Paix signifiait, à peu de choses près, tribunal. Il n'avait jamais eu affaire à elle. Il ignorait les tutelles, les curatelles, les successions et tout ce dont connaît cette institution pacifiante. Son âme, peu compliquée, raisonnait : « Un juge de paix, c'est un juge comme un autre, et un juge, ça condamne. » Et lui-même ajouta : « Ça ne peut que condamner. » Et de fait, où avait-on vu, dans le monde de la Riponne, où avait-on vu un individu arrêté soit par un « gâpion », soit par un « cogne », soit par « un de la Sûreté », qui n'ait pas récolté quelques mois de colonie ou de Bois-Mermet, ou de Pénitencier ? Oui, où l'avait-on vu, celui-là ? Pris et cuit. Pas de milieu pour les pauvres diables. Alors, qu'espérer de bon d'un papier émanant de la justice, et surtout d'une citation ?

— Oui, je sais bien, raisonnait-il, que d'habitude, avec nous, on ne fait pas tant de manières. On nous empoigne, et puis c'est tout... Mais, peut-être qu'ils se sont trompés... Dans tous les cas, ça ne peut pas être quelque chose de bon.

Et qu'eût-il attendu de bon ?

Mottu, inquiet, demandait :

— Tu n'as pas fait un truc ?

— Quel truc aurais-je fait ?

Depuis les désagréments occasionnés par le papier à lettres, Poulard ne s'occupait plus de commerce. Avec Mottu, il vivait de petites corvées : ports de colis, commissions pour certaines clientes du cabaret où ils fréquentaient d'habitude ; coup-de-main par ci, coup-de-main par là ; sans oublier, naturellement, lorsque les occasions se montraient propices, l'aubaine obtenue des âmes charitables.

Ainsi faisant, ils avaient évité toute rencontre avec la police qui, de son côté, paraissait oublier parfaitement l'existence de Poulard et de Mottu. Même l'agent Lavanchy, curieux comme l'on sait, semblait se désintéresser absolument de leurs promenades, et Colomb, de la Sûreté, ne se retournait pas sur leur passage. D'ailleurs, Poulard avait la certitude d'être en règle avec la société. Pas la plus petite peccadille sur la conscience. Rien de rien.

— Et la demoiselle anglaise ? avança Mottu.

Mais il regretta aussitôt d'avoir posé cette question, car Poulard haussait les épaules et le regardait d'un œil peu caressant, tout en grommelant à l'a-

dresse des « abrutis » en général et de Mottu en particulier quelques réflexions plutôt discourtoises.

Cette demoiselle anglaise, à laquelle le camarade faisait allusion, n'avait rien de mystérieux, ni de fantastique. Elle existait, en chair et en os, vivait comme tout le monde, faisait du sport et de l'aquarelle comme il sied à la fille d'un squire du Worcester ou du New-Hampshire, était jolie, était jeune, était gaie, était riche. Et c'est l'aquarelle qui avait fait apparaître, un mois auparavant, dans la vie de Poulard, cette très séduisante personne. Un matin que le brave trainait sa fainéantise sur la route de Pully, elle l'avait remarqué et jugé intéressant comme modèle. L'offre d'une pièce de cent sous par après-midi, pour poser dans le jardin de la villa, parut à Poulard mirobolante. Il vint trois jours de suite, puis l'aquarelle étant achevée, miss Greet, que Poulard avait su apitoyer en lui parlant maladie, chômage, misère, etc., le renvoya avec cinq francs de bonne main.

— Et quand vous passerez, mon pauvre homme, sonnez simplement, la domestique est avertie. Il y aura toujours pour vous quelque chose.

Poulard, qui avait gagné vingt francs en trois jours et copieusement vécu à l'office, après chaque séance, s'en alla émerveillé. L'argent n'avait pas duré longtemps, cela va sans dire. D'une telle aubaine, les copains de la Grenette et du Musée avaient largement profité et les marchands d'eau-de-vie aussi. Mais la certitude n'en demeura pas moins de pouvoir toujours sonner, à la porte de la villa anglaise et de ne jamais en revenir bredouille. C'était bien quelque chose. Poulard avait suffisamment l'usage de la mendicité bien ordonnée pour ne pas tuer la poule aux œufs d'or en abusant. Il espéra raisonnablement ses visites : une par semaine au début. Mais il rapportait un fort paquet de victuailles et quelques piécettes. De quoi vivre deux jours avec Mottu.

(A suivre.)

SAMI DE PULLY.

Un Cirque au Kursaal de Lausanne. — C'est vraiment à un spectacle de cirque et de théâtre que nous sommes conviés dès ce soir samedi au mardi 27 juin inclus, avec une seule matinée dimanche à 14 h. 30, pour les représentations de **Palladium-Circus**. Cette curieuse pièce en 3 actes et 6 tableaux de Mas-Andrès, dont le succès fut énorme en Angleterre et en Amérique, nous sera présentée avec toute l'ampleur qu'elle mérite. Les amateurs de théâtre y applaudiront une pièce originale, les amateurs de cirque verront pour la première fois un spectacle de cirque sur une scène. Tous les sportsmen viendront voir « les 3 Bartros », ces athlètes superbes à la musculature et au travail unique ainsi que des attractions de premier ordre.

La location est ouverte chez Hipp, Grand-Pont.

Royal Biograph. — « L'impassé », « Le triomphe de Cogolin », « La fortune de Joaquim » et « Le secret des Costabella » sont les 4 derniers épisodes du grand succès « Parisette » qui seront présentés dans le même spectacle cette semaine. Ce sera une occasion de plus d'apprécier le désopilant comique Bisot dont la création dans ce film est remarquable. Au programme encore « Une excursion au Summerland », très bonne vue nature et documentaire, et d'autres films inédits. Dimanche 25, matinée ininterrompue dès 2 h. 30.

DEMANDEZ PARTOUT
„Luy“ Cocktail
LES DES APÉRITIFS
MARQUE DÉPOSÉE
DICA
DISTILLERIE VALAISANNE, S.A.
SION

Vermouth NOBLÉSSE
DÉLICIEUSE GOURMANDE

SE BOIT GLACE G. 162 L

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT.
J. MONNET, édité.

Lausanne. — Imp. Pache-Variel & Bro.